

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.093

**Élaboration du Plan
Local d'Urbanisme de
la commune de
Vouzan : Bilan de la
concertation**

LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

Secrétaire de séance : Françoise DELAGE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GÉRMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD à Michaël LAVILLE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

Suppléant(s) :

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Joël GUITTON, Dominique PÉREZ, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.093**

URBANISME

Rapporteur : **Monsieur VEAUX**

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VOUZAN : BILAN DE LA CONCERTATION

La commune de Vouzan a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du conseil municipal du 4 décembre 2014. Depuis cette date, la commune travaille avec tous les partenaires associés à l'élaboration de ce document communal stratégique pour les dix ans à venir.

Conformément aux articles L300-2 et L123-6 du code de l'Urbanisme, la délibération de prescription a également défini les objectifs de l'élaboration du PLU et les modalités de la concertation avec la population, qui s'est déroulée tout au long de la procédure du PLU et ce jusqu'à son arrêt.

Les modalités de concertation étaient définies de la façon suivante :

- réalisation, au minimum, d'une réunion publique pour la présentation du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables,
- mise à disposition au public des documents présentés,
- articles réguliers dans le bulletin municipal
- mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les observations des habitants.

La commune de Vouzan a organisé 2 réunions publiques, suivies de débats :

- le 7 décembre 2016 : la réunion a permis de présenter les grandes lignes de la procédure d'élaboration du PLU, les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation ;
- le 27 novembre 2018 : la réunion portait sur le rappel des grandes orientations du projet de PLU, la présentation du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation, ainsi que les grands principes réglementaires de chaque secteur.

Afin d'informer la population de la tenue de ces réunions publiques, plusieurs outils ont été utilisés : affichage sur les panneaux d'information de la commune et information sur le site internet communal et de l'agglomération après sa prise de compétence. La presse a également participé au relais de cette information.

Un registre d'observations a été mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de Vouzan dès la prescription de l'élaboration du PLU, pour permettre au public de consigner ses remarques et ses demandes concernant cette procédure. Il est clôt ce jour par les soins de l'autorité compétente. Le registre de concertation contient quatre observations, il est complété par dix courriers reçus en mairie et/ou à l'agglomération, demandant majoritairement la constructibilité ou le maintien en zone constructible des terrains.

Les documents du projet de PLU étaient consultables en Mairie au fur et à mesure de l'avancée des travaux, notamment le PADD, puis le zonage et le règlement écrit en version provisoire, durant la 1^{ère} quinzaine de décembre 2018. De plus, la population a été tenu informée des avancées des travaux via le bulletin communal et le site internet communal.

Les élus communaux ont également reçu les administrés qui souhaitent leurs faire directement part de leurs projets ou demandes. Les élus ont ainsi pu expliquer les choix opérés et la procédure du PLU, et ont relayé ces demandes lors des réunions de travail, ce qui a permis d'ajuster le plan de zonage et le règlement, sans remise en cause de l'intérêt général du projet.

Cette concertation a donc permis à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer par différents canaux. Les sollicitations, remarques et demandes ont été analysées lors des différentes réunions de travail sur l'élaboration du PLU.

A cette étape de la procédure, la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est déclarée close.

Vu les articles L123-6 et L300-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération de la commune de Vouzan en date du 4 décembre 2014 prescrivant la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, en précisant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême issue de la fusion de quatre anciennes communautés de communes et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême ;

Vu la délibération du 18 avril 2017 du conseil municipal de Vouzan demandant à GrandAngoulême la poursuite de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, et la délibération n°333 du conseil communautaire du 29 juin 2017 y répondant favorablement ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables organisé le 14 décembre 2017 au sein du conseil communautaire ;

Vu la tenue du second débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables organisé en conseil communautaire du 18 octobre 2018 ;

Vu le bilan de la concertation dressé dans la présente délibération et l'annexe 1 correspondante et détaillant la concertation effectuée ;

Considérant que cette concertation a permis d'intégrer dans les documents constitutifs du PLU les préoccupations des habitants.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité Equilibre et Identité Territoriale du 21 mars 2019,

Je vous propose :

DE CONSTATER que les modalités de concertation fixées par délibération du 4 décembre 2014 ont été respectées ;

D'APPROUVER le bilan de la concertation reprenant l'ensemble des démarches entreprises tout au long de l'élaboration du PLU de la commune de Vouzan ;

DE CLORE la phase de concertation.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'agglomération pendant un mois.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 15 avril 2019



ANNEXE 1

Révision du POS en PLU de la commune de Vouzan

Bilan de la concertation

La commune de Vouzan a prescrit la révision de son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme le 4 décembre 2014, en y précisant les motifs et les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de concertation.

La municipalité de Vouzan a défini les modalités de concertation suivantes :

- Réalisation à minimum d'une réunion publique pour la présentation du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables,
- Mise à disposition au public des documents présentés,
- Articles réguliers dans le bulletin municipal,
- Mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les observations des habitants.

La concertation a eu lieu dès le début de la prescription de la procédure de révision du POS en PLU et pendant toute son élaboration, jusqu'à l'arrêt du projet.

1. Le déroulement de la concertation

A) REUNIONS PUBLIQUES ET DEBATS PUBLICS

La commune de Vouzan a organisé 2 réunions publiques, suivies de débats lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le 7 décembre 2016 et le 27 novembre 2018.

Afin d'informer la population de la tenue de ces réunions publiques, plusieurs outils ont été utilisés :

a) Un affichage dans la commune



Réunion publique
Présentation du projet
De Plan Local d'Urbanisme

Mercredi 7 décembre 2016
A 18 h à la Salle des Fêtes

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Vouzan entre dans une phase de concertation et d'information de la population. Au cours de cette réunion seront présentées les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Vous êtes invités à donner votre avis. Merci de votre participation à ce débat.

Le Maire
J. LACROIX



Renseignements : 05 45 24 90 78 mairie.vouzan@wanadoo.fr



REUNION PUBLIQUE

Sur le projet d'élaboration du PLU
de la commune

Le mardi 27 novembre 2018 à 18H30
Salle municipale de VOUZAN

Vous seront notamment présentés :

- le rappel des grandes orientations du projet ;
- le projet de plan de zonage ;
- les grands principes réglementaires de chacun des secteurs.

Merci de votre présence

Pour plus d'informations : service planification de GrandAngoulême
plu_communes@grandangouleme.fr
05 86 07 70 38



- b) Une information dans la presse locale : ci-après un article extrait de la Charente Libre du 23 novembre 2018 informant de la réunion publique du 27 novembre 2018 :

VOUZAN

Réunion publique sur le plan local d'urbanisme mardi. Une réunion publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vouzan aura lieu le mardi 27 novembre à 18 h30, dans la salle des fêtes, en présence du cabinet UrbanHymns. À l'ordre du jour: rappel des grandes orientations du projet; le projet de plan de zonage; les grands principes réglementaires de chacun des secteurs.

- c) Une information sur les sites internet de la commune et de l'Agglomération : la municipalité a mis en ligne un article concernant l'élaboration du PLU, mettant à la disposition du public le projet de PADD et informant de la seconde réunion publique du 27 novembre 2018

Cette information a été en parallèle relayée sur le site de GrandAngoulême.



VOUZAN

ACCUEIL COMMUNE LA MAIRIE LA SCOLARITÉ VIE LOCALE INFOS PRATIQUES PLU

Réunion d'information PLU

Une réunion publique sur le projet d'élaboration du PLU de la commune aura lieu le mardi 27 novembre 2018 à 18H30, salle municipale de VOUZAN. Vous seront notamment présentés : le rappel des grandes orientations...

[Lire la suite...](#)

Nouveaux jours de collecte

A compter du 7 janvier 2019, avec la mise en service des bacs individuels jaunes, l'ensemble des tournées de ramassage va être réorganisé comme suit : Ordures Ménagères Résiduelles (bacs noirs) : Chaque mercredi à...

[Lire la suite...](#)

Agenda

De nouveaux événements ont été ajoutés à l'agenda : Commémoration du 11 novembre Soirée Beaujolais le 17 novembre Soirée Théâtre le 24 novembre Soirée Contes le 1er décembre Retrouvez tous les détails en cliquant sur...

[Lire la suite...](#)

Recevez nos informations

Adresse mèl *

[Je m'abonne !](#)

Prochainement...

NOV 24 sam 20 h 45 min Théâtre : C O 2 Comédie @ Salle des fêtes de Vouzan

NOV 27 mar 18 h 30 min PLU – Réunion publique @ Salle municipale de Vouzan

DÉC 1 sam 20 h 30 min Soirée Contes @ Salle des fêtes de Vouzan

[Voir le calendrier →](#)

Horaires et coordonnées

Le bourg 16410 VOUZAN
Tél : 05 45 24 90 78



Grand Angoulême • Informations • Mairie • Réunion d'information PLU

Réunion d'information PLU



Une réunion publique sur le projet d'élaboration du PLU de la commune aura lieu le mardi 27 novembre 2018 à 18H30, salle municipale de VOUZAN.

Vous seront notamment présentés :

- le rappel des grandes orientations du projet ;
- le projet de plan de zonage ;
- les grands principes réglementaires de chacun des secteurs.

Merci de votre présence

Pour plus d'informations :

Service planification de Grand Angoulême plu_communes@grandangouleme.fr ou par téléphone au 05 86 07 70 38

Recevez nos informations

Adresse mèl *

[Je m'abonne !](#)

Prochainement...

NOV 24 sam	20 h 45 min Théâtre : C O 2 Comédie @ Salle des fêtes de Vouzan
NOV 27 mar	18 h 30 min PLU – Réunion publique @ Salle municipale de Vouzan
DÉC 1 sam	20 h 30 min Soirée Contes @ Salle des fêtes de Vouzan

[Voir le calendrier →](#)

Horaires et coordonnées

Le bourg 16410 VOUZAN

Tél : 05 45 24 90 78

mairie@vouzan.fr

Lundi : 8h30–12h00 | 13h30–18h00

Mardi : 8h30–12h00

Vouzan : révision du POS valant élaboration du PLU

22 novembre 2018

La commune de Vouzan a prescrit la révision de son document d'urbanisme valant élaboration du PLU par délibération du 4 décembre 2014.

Suite à la fusion des territoires au 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, compétente en matière de documents d'urbanisme, a acté la reprise et la poursuite de la procédure communale en cours, par délibération du 29 juin 2017.

Un débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été organisé au sein du conseil communautaire du 14 décembre 2017, complété par un second débat le 18 octobre 2018 suite à une modification permettant l'urbanisation et le développement dans le nouveau bourg, même en l'absence d'assainissement collectif.

Au vu de l'avancée du dossier, et du travail effectué sur le règlement et le plan de zonage qui découlent de l'application des orientations du PADD, une réunion publique est organisée le 27 novembre 2018 à 18h30 à la salle municipale de Vouzan.

RÉUNION PUBLIQUE



Le 27 novembre 2018 à 18h30 à la salle municipale de Vouzan.

Ordre du jour :

- le rappel des grandes orientations du projet ;
- le projet de plan de zonage ;
- les grands principes réglementaires de chacun des secteurs.

CONTACT



Service urbanisme GrandAngoulême
plu_communes@grandangouleme.fr

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER



Deliberation reprise procedure



Debat PADD



Deliberation 2nd debat PADD

o **La réunion publique du 7 décembre 2016 :**

Cette première réunion publique a porté sur la présentation du PADD et les premiers éléments du plan de zonage. Elle a rassemblé une quarantaine de personnes. Il a été rappelé que l'objet de la réunion ne portait pas sur la constructibilité des terrains mais bien sur les grandes orientations de la commune en matière d'urbanisme, d'environnement... La présentation du zonage, notamment, fera l'objet d'une réunion ultérieure.

Le bureau d'études a rappelé le calendrier de la procédure ainsi que les grandes étapes, avant de présenter le diagnostic et les enjeux du territoire, traduits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Les trois orientations majeures du projet et leurs déclinaisons en différents objectifs ont été présentés, ainsi que les cartographies correspondantes :

- 1) Assurer la préservation des ressources environnementales et leur mise en valeur : l'objectif consiste à protéger et gérer les espaces de biodiversité, préserver les zones humides et mettre en valeur les grands équilibres du paysage et les singularités du territoire par la promotion du petit patrimoine ;
- 2) Soutenir un développement urbain apte à structurer le bourg et à consolider ses fonctionnalités : soutenir une croissance démographique permettant d'assurer le renouvellement de la population, modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain, créer un nouveau quartier apte à structurer le nouveau bourg et affirmer son identité, et renforcer sa relation au Vieux-Vouzan ;
- 3) Soutenir les initiatives socio-économiques à travers la mise en valeur des équipements et des espaces publics contribuant à la qualité du cadre de vie, améliorer les communications numériques et soutenir les activités agricoles et artisanales.

Il est également présenté les objectifs en termes d'accueil de population et de besoins en logements. La municipalité a pour objectif d'accueillir 100 nouveaux habitants sur les 10 prochaines années, nécessitant la production d'environ 40 nouveaux logements. En termes de consommation de l'espace, cela se traduit par l'ouverture à l'urbanisation d'environ 4 hectares.

o **La réunion publique du 27 novembre 2018 :**

Au début de cette seconde réunion publique, M. le Maire a évoqué la réunion des personnes publiques associées qui s'est tenue l'après-midi et précisé que la présentation du zonage qui va être faite ce soir s'arrêtera à l'échelle des hameaux et non pas à la parcelle, mais qu'une mise à disposition des documents (règlements écrit et graphiques) sera réalisée la première quinzaine de décembre en mairie.

Cette réunion a rassemblé une cinquantaine de personnes. Le bureau d'études a rappelé le travail effectué depuis plusieurs années et le calendrier à venir, ainsi que les principaux objectifs des orientations du PADD, chacune d'entre elles devant trouver sa traduction réglementaire dans le règlement écrit et graphique. Sont évoqués les principes d'urbanisation actuelle, et conformément aux dispositions du SCoT, à savoir l'arrêt du développement urbain linéaire au profit du réinvestissement urbain. La présentation du plan de zonage a permis de donner les clés de lecture et explications des différentes zones et prescriptions existantes, en les localisant sur la commune.

Le débat avec la salle a porté à la fois sur des demandes liées aux possibilités de constructions en zone agricole, sur la gestion des espaces forestiers et les raisons du recours moins important à l'utilisation de l'outil EBC que par rapport à ce qui existait dans le POS. A également été abordé les surfaces constructibles dans ce projet de PLU et les objectifs de construction à l'horizon des 10 prochaines années.

A la suite de cette seconde réunion publique, un article est paru dans le journal « La Charente Libre » le 3 décembre 2018 :

Vouzan: des hébergements insolites inscrits dans le PLU

L'objectif du futur PLU est d'urbaniser quatre hectares sur dix ans. Une aire hébergements insolites est en projet au «Maine-Gaubrun».

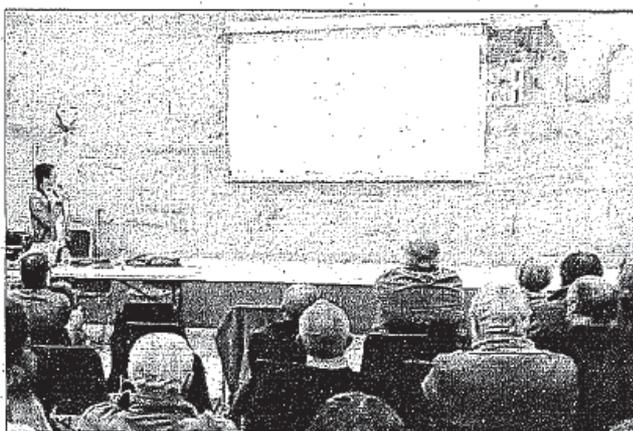
Une soixantaine de Vouzanais ont assisté la semaine dernière à la réunion publique sur le plan local d'urbanisme (PLU). Thierry Hureau, le maire, a d'emblée rappelé que l'élaboration de ce document était «bien encadrée et de la compétence de l'agglomération de GrandAngoulême». Christophe Morin, architecte paysagiste et urbaniste au sein du cabinet Urban Hymns, a pris le relais pour présenter le projet d'aménagement et de développement durable (Padd), véritable clé de voûte du PLU, puis les opérations d'aménagement et de programmation (OAP) et enfin le plan de zonage provisoire.

S'agissant du Padd, il s'appuie sur trois orientations majeures: assurer la préservation des ressources environnementales et leur mise en valeur; soutenir un développement urbain apte à structurer le bourg et à consolider ses fonctionnalités; soutenir les initiatives socio-économiques.

Autoriser trois à quatre constructions par an

L'intention de la commune est d'autoriser trois à quatre constructions par an, d'une superficie de 500 à 1000 m², et sur dix ans. À terme, Vouzan pourrait gagner une centaine d'habitants.

Le maire a placé les différentes étapes du PLU sur l'échelle du



Le PLU de la commune devrait être opérationnel en octobre 2019. Ainsi que les hébergements insolites de Delphine Laizet et Sidonie Dumora.

Photo CL

temps: «Nous arrivons à la fin des études. Mi-février 2019, le conseil communautaire arrêtera le projet. Puis suivront trois mois d'analyses par les personnes publiques associées (PPA) et un mois d'enquête publique.» Courant octobre 2019, le document d'urbanisme devrait être opérationnel.

En fin de réunion, Delphine Laizet n'a distillé que quelques bribes d'informations sur le projet d'hébergements insolites qu'elle va conduire au «Maine-Gaubrun» avec son associée Sidonie Dumora. «C'est un projet mûri depuis trois ans; aujourd'hui il est prêt», explique-t-elle, ajoutant «qu'elle aimerait bien ouvrir fin 2019 mais que

cela dépendait du PLU». Sans dévoiler les détails, elle consent à lâcher que «ces chambres d'hôtes seront bien des structures insolites, implantées sur un territoire aménagé, avec jardin permaculturel, traitement des déchets et ruches». De plus, les deux associées qui s'engagent à faire travailler les artisans locaux, envisagent l'ouverture d'un magasin pour promouvoir les produits de la pépinière d'artisans et artistes vouzanais. «Ce projet est bien conçu et s'inscrit dans notre volonté de développer la dimension économique et touristique de notre territoire», conclut le maire.

Denis BIOJOUT

B) INFORMATIONS DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

En mars 2015, une information spécifique sur ce qu'est à PLU et à quoi ça sert a été réalisée par la mairie :

Le PLU c'est quoi ?

C'est le Plan Local d'Urbanisme qui vient remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS). Il est issu de la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain/Décembre 2000) qui réformait en profondeur l'approche publique de l'aménagement urbain. Depuis les années 2000, d'autres lois sont à prendre en compte pour la rédaction du PLU, comme les lois issues du Grenelle de l'environnement (2010/2012) ou dernièrement la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové) de 2014.

Le PLU est élaboré au niveau communal pour organiser, réglementer et orienter les initiatives en matière d'urbanisme pour les 10 à 15 ans à venir.

Un PLU, ça se fait comment ?

Cela prend du temps : environ 2 ans entre la décision du Conseil Municipal de le lancer (4 décembre 2014), et le moment où il devient exécutoire.

3 grandes étapes :

- Le diagnostic : il permet d'établir un état, des lieux complets de la commune (population, logement, circulation, espaces verts...) en dégagant les points forts et surtout les voies d'améliorations.
- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : c'est la grande innovation du PLU puisqu'il dresse la liste des projets et actions retenus en matière d'urbanisme et d'aménagement ; les orientations générales qui en découlent sont illustrées sur des documents graphiques.
- Le règlement et le zonage : la carte de la commune est présentée sous forme d'une mosaïque de zones de différentes couleurs suivant quelles sont urbaines à urbaniser etc... avec, pour chacune d'elles les règles d'aménagement à respecter.

Mais qui fait tout le travail et qui décide ?

C'est effectivement un énorme travail. Bien évidemment, le Conseil municipal est à la baguette, mais il doit agir en concertation avec un certain nombre de partenaires qui seront associés dès le lancement de la démarche :

- Les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de l'Aménagement et du Logement)
- Le Syndicat Mixte de Pongoumois
- La Communauté de Communes de la Vallée de l'Isère
- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Départemental
- Les Chambres Consulaires
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière...

Et tout cela, combien ça coûte ?

Le coût reste acceptable à l'échelle du budget communal, de plus, une partie est remboursée par des subventions ; le vrai coût est à chercher dans le temps consacré à ce projet par tous les acteurs dont nous avons parlé : techniciens, fonctionnaires et surtout, élus et bénévoles.

C'est le prix à payer pour donner VOUZAN, pour la prochaine décennie, des espaces verts bien préservés, d'une vie sociale plus harmonieuse et d'un développement revivifié.

Un PLU, Pour qui, pour quoi ?

Vous avez envie d'agrandir votre maison, poser une nouvelle clôture, aménager vos combles... Mais savez-vous que votre projet personnel doit répondre aux règles de constructibilité de la commune ? A quelle hauteur ai-je droit ? Quelle emprise au sol ? Quel aspect extérieur voulez-vous donner ?

Assurément, vous ne pouvez pas faire n'importe quoi ! Vous avez beau être chez vous, il est cependant essentiel que votre réalisation soit en conformité avec les règles d'urbanisme de la commune. Des règles qui peuvent parfois paraître contraignantes au premier abord, mais elles visent à l'harmonie de tout un territoire. Une manière d'architecturer le cadre de vie pour le bien de tous.

Les règles de constructibilité émanent d'un document d'urbanisme conséquent : le PLU. Un document politique, réfléchi, élaboré par les élus comme dit, plus haut et qui se projette à 10 ou 15 ans. Un document pour l'avenir de VOUZAN, pour le bien de tous !

Un PLU, un enjeu politique ?

C'est certain, le PLU c'est LE document politique d'une équipe qui doit avoir conscience des données de son territoire, de ses potentialités, de ses enjeux. C'est un document qui demande du temps, de la concertation, de l'anticipation.

De plus, les choses ont changé : les modes de vie, les projets prévus, les technologies et plus encore les mentalités (préserver le patrimoine, l'environnement...). Ce dernier point est majeur, le souci de l'environnement, ou plus largement, le développement durable, est au cœur du nouveau projet.

Pourquoi revoir le POS à Vouzain ?

C'est tout simple : il date de l'an 2000. Il va donc atteindre ses 15 ans. Fin 2013, le projet de loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové), impose aux communes de réviser les POS en PLU. Il faut donc le relooker, le moderniser, le rendre plus conforme aux objectifs politiques que les élus se fixent pour les 10 ou 15 ans à venir ! Modifier en passant son temps semble raisonnable, sauf que désormais il y a urgence : la loi ALUR qui a été votée dicte que tous les PLU seront obsolètes au 31 décembre 2016.

En conclusion, il est donc très important que le PLU de VOUZAN soit approuvé et adopté avant le 1^{er} janvier 2017. Passé ce délai, c'est le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) qui s'appliquera et c'est le Préfet qui délivrera les autorisations d'urbanisme.

Pour rester maître de son avenir, la commune de VOUZAN a donc intérêt à «prendre la main» et à décider, selon des objectifs qu'elle aura clairement définis, les orientations d'urbanisme qu'elle souhaite mettre en place.

Un PLU, ça va changer quoi pour les Vouzainais ?

Rien du jour au lendemain ! Mais à terme on pourra envisager de mieux se loger, ou loger près de nous nos enfants qui voudront rester à Vouzain. Un propriétaire sera mieux intégré sur ce qui est prévu comme aménagement urbain dans son environnement immédiat et ce qu'il peut faire lui-même pour équiper sa maison (panneaux solaires ?), son jardin (végétalisation etc.).

Multirisant bien plus complètement sa politique d'urbanisme, la commune aura davantage les moyens d'orienter et conseiller ses administrés (particuliers, commerces, entreprises...)

LE C.C.A.S.

QU'EST-CE QUE LE C.C.A.S ?

Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) est un Etablissement Public Communal qui anime une action générale de prévention et de développement social sur la Commune.

Il se distingue des autres services municipaux et possède ainsi son propre Conseil d'Administration composé pour moitié d'élus municipaux et pour l'autre moitié de personnes nommées par le Maire. Ces dernières représentent des associations œuvrant dans le domaine social. Le Conseil d'Administration est présidé par le Maire.

COMPOSITION DE NOTRE C.C.A.S. :

Présidente : LACROIX Jacqueline - Maire
Vice-Présidente : HÉS Marie-Christine - Nommée

Membres :
MOLINIER Marie - Elue
JOLY Hélène - Elue
DOUGAL Natacha - Elue
FONTANEAU Yvette - Elue
CLERC Huguetta - Nommée
WITTENAUER Paule - Nommée
BILLERE Loïc - Nommé

SON RÔLE

C'est avant tout un service de proximité. Il est à l'écoute des difficultés rencontrées par les familles. Il peut vous renseigner dans des secteurs variés (logement, santé, emploi, retraite, handicap...). Il oriente et fait le lien avec

des organismes tel que : le Conseil Général, la CAF, l'UDA, la MSA... Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ailleurs rattaché à la collectivité Territoriale, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion.

SES RESSOURCES

Les ressources du C.C.A.S. lui sont propres et son budget est autonome par rapport au budget municipal. Les recettes sont constituées en majorité d'une subvention de fonctionnement versée par la commune. Des dons et legs peuvent lui être attribués.

Contact : C.C.A.S. de Vouzain
Le Bourg - 16410 VOUZAIN
Tel. : 05 45 24 90 78
Mail : marieyouzain@wanadoo.fr

Extrait du bulletin municipal de juin 2018 :

PLU

Le travail continue. Les élus planchent sur le zonage en partenariat avec les services du GrandAngoulême et l'architecte urbaniste en charge de notre dossier. Entre réinvestissement de l'habitat ancien et création de zones à urbaniser, le Code de l'Urbanisme ne permettra pas de donner satisfaction à tout un chacun. Une réunion publique sera planifiée dès que le zonage sera déterminé.

C) MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS DU PLU AU FUR ET A MESURE DE L'ELABORATION DU PLU ET MISE EN PLACE D'UN REGISTRE PERMETTANT AU PUBLIC DE CONSIGNER SES OBSERVATIONS

Un registre d'observation a été mis à disposition du public au secrétariat de la Mairie de Vouzan, dès décembre 2014 et la prescription de la révision du POS en PLU, pour permettre au public de consigner ses remarques et ses demandes concernant la procédure d'élaboration du PLU.

Les documents du PLU étaient consultables au fur et à mesure de l'avancée des travaux, notamment le PADD dès la fin 2017, puis le zonage et le règlement écrit qui ont été consultable du 3 décembre au 14 décembre 2018 inclus.

La présence de ce registre a été rappelée lors de chaque réunion publique, lors de chaque demande particulière reçue en mairie ou à l'agglomération de GrandAngoulême suite à la reprise de la procédure.

Le registre ne contient que quatre observations, cependant dix courriers ont été reçus en mairie et/ou à l'agglomération, et concernent principalement des demandes de constructibilité ou de maintien en zone constructible, et un courrier concernait un projet d'hébergement insolite. Par ailleurs, les élus ont reçu spécifiquement les habitants qui le souhaitaient pour prendre en compte leurs remarques et demandes, expliquer les choix opérés et le détail de la procédure d'élaboration du PLU.

Toutes les demandes ont été traitées et analysées lors des réunions de travail sur l'élaboration du PLU, la plupart de ces demandes sont intégralement ou en partie prises en compte.

2. Le bilan qualitatif de la concertation

Réunions publiques	<p>2 réunions publiques se sont tenues durant la phase d'élaboration du PLU, une pour présenter le PADD, l'autre pour présenter les avancées du zonage, des OAP et du règlement.</p> <p>Chaque réunion publique a permis d'accueillir entre 40 et 50 personnes, ce qui est peu pour une commune de plus de 750 habitants, alors qu'une large communication a été effectuée.</p> <p>Cependant, l'attente des habitants lors de la première réunion était davantage portée sur les droits à construire individuels que sur les orientations générales de la commune pour les 10 ans à venir.</p> <p>La seconde réunion, davantage axée sur les traductions réglementaires du PLU, a permis de répondre aux attentes des administrés.</p>
--------------------	--

	<p>Malgré tout, les débats ont aussi porté sur les objectifs généraux de la commune et sur des questions d'intérêt général.</p> <p>Le bilan des deux réunions publiques est donc positif.</p>
<p>Mise à disposition d'un registre et des documents</p>	<p>Un registre a été mis à la disposition du public dès la prescription de la procédure, ainsi qu'un calendrier prévisionnel. Ce registre contient quatre observations, il est complété par dix courriers reçus en mairie et/ou à l'agglomération. Les demandes portent majoritairement sur la constructibilité de terrains ou leur maintien en zone constructible.</p> <p>De plus, plusieurs habitants ont souhaité prendre un rendez-vous avec les élus et présenter leurs demandes de vives voix, plutôt que par le biais du registre.</p> <p>C'est ainsi qu'ont pu être notamment pris en compte des projets de développement touristiques.</p> <p>Une mise à disposition du plan de zonage, du règlement écrit et de l'orientation d'aménagement et de programmation du Bourg a eu lieu durant la première quinzaine de décembre 2018. L'annonce de cette mise à disposition a été évoquée lors de la réunion publique de novembre 2018 ainsi que par plusieurs moyens de communication, mais très peu de personnes sont venues consulter ces documents (environ 5 personnes).</p> <p>L'ensemble des demandes a été examiné du point de vue de l'intérêt général et des contraintes réglementaires fixées par les différentes lois et le principe de compatibilité avec le SCoT.</p>
<p>Rendez-vous avec les habitants</p>	<p>Monsieur le Maire a reçu spécifiquement les habitants qui le souhaitent pour prendre en compte leurs remarques et demandes, expliquer les choix opérés ainsi que la procédure d'élaboration du PLU</p>